



# COMPTE RENDU DE JURY

Concours

Assistant socio-éducatif

Session 2017

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## Contenu

|      |  |    |
|------|--|----|
| I.   | PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....                           | 3  |
| II.  | DONNEES STATISTIQUES GENERALES .....                                 | 4  |
| 1.   | CHIFFRES CLES .....  | 4  |
| 2.   | PROFIL DES CANDIDATS .....   | 5  |
| III. | PRINCIPALES REGLES DE NOTATION .....                                 | 6  |
| IV.  | PHASE D'ADMISSIBILITE .....  | 7  |
| 1.   | ORGANISATION.....  | 7  |
| 2.   | EPREUVE DE RAPPORT .....   | 7  |
|      | Spécialité : Educateur spécialisé (ES) .....                         | 7  |
|      | Spécialité : Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)..... | 8  |
| 3.   | RESULTATS D'ADMISSIBILITE .....                                      | 8  |
| V.   | PHASE D'ADMISSION .....  | 9  |
| 1.   | ORGANISATION.....  | 9  |
| 2.   | EPREUVE D'ENTRETIEN .....  | 9  |
| 3.   | RESULTATS D'ADMISSION .....  | 10 |
| VI.  | CONCLUSION .....   | 11 |
| 1.   | PROFIL DES LAUREATS .....  | 11 |
| 2.   | COMMENTAIRES.....  | 11 |

## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé en 2017 toutes les spécialités du concours d'assistant socio-éducatif.

### ✓ Conditions d'accès

Ce concours sur titres avec épreuves est ouvert :

- Pour la spécialité Assistant de Service Social : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Pour la spécialité Educateur Spécialisé : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Pour la spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité.

### ✓ Rappel des fonctions

Les assistants socio-éducatifs exercent des fonctions visant à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à restaurer leur autonomie et à faciliter leur insertion. Dans le respect des personnes, ils recherchent les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social.

Ils conçoivent et participent à la mise en œuvre des projets socio-éducatifs de la collectivité territoriale ou de l'établissement public dont ils relèvent. Selon leur formation, ils exercent plus particulièrement leurs fonctions dans l'une des spécialités suivantes :

- Assistant de Service Social : dans cette spécialité, ils ont pour mission de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes et les familles connaissant des difficultés sociales, de les aider dans leurs démarches et d'informer les services dont ils relèvent pour l'instruction d'une mesure d'action sociale. Ils apportent leur concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par la population et d'y remédier.
- Educateur Spécialisé : dans cette spécialité, ils ont pour mission de participer à l'éducation des enfants ou adolescents en difficulté d'insertion et de soutenir les personnes handicapées, inadaptées ou en voie d'inadaptation. Ils concourent à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.
- Conseiller en Economie Sociale et Familiale : dans cette spécialité, ils ont pour mission d'informer, de former et de conseiller toute personne connaissant des difficultés sociales, en vue d'améliorer ses conditions d'existence et de favoriser son insertion sociale.

Les assistants socio-éducatifs principaux peuvent exercer, suivant leur spécialité, des fonctions de direction d'établissement d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées. Ils peuvent être chargés de coordonner l'activité des assistants socio-éducatifs.

### ✓ Organisation

Le concours est organisé tous les ans, sur la base des périodes d'inscription et des dates d'épreuves écrites définies nationalement.

### ✓ Zone de conventionnement

Cet examen professionnel a été organisé, dans le cadre de la programmation régionale des centres de gestion d'Occitanie, en convention avec les centres de gestion de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gers, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

## ✓ Composition du jury :

### Collège des élus :

- 2 Maires, dont le suppléant de la Présidente
- 1 Maire adjoint,
- 2 Conseillers municipaux, dont la Présidente du Jury,

### Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Chef de service de la direction des solidarités et des cohésions sociale d'une métropole,
- 1 Directrice de la cohésion communale d'une commune,
- 1 Directrice des centres sociaux d'une communauté de commune,

### Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directrice du CCAS d'une commune,
- 1 Directeur d'un centre de formation, à la retraite,
- 1 responsable Politique de la Ville d'une métropole,
- 1 Directrice de l'école régionale des assistants du service social,
- 1 Responsable d'action sociale d'un département, à la retraite.

## II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

### 1. CHIFFRES CLES

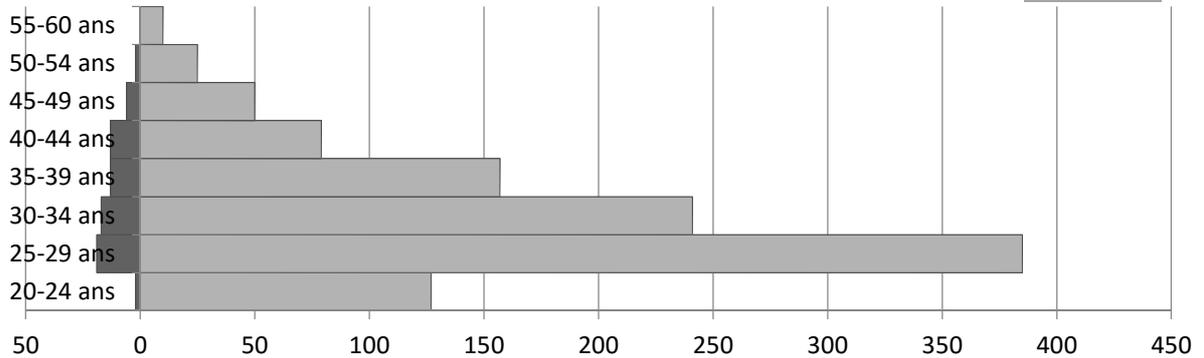
| Spécialités  | Assistant de service social (ASS) | Educateur spécialisé (ES) | Conseiller en économie sociale et familiale (CESF) | Total |       |
|--|-----------------------------------|---------------------------|--|-------|-------|
| Nombre de postes                                       | 62                                | 47                        | 29   | 138   |       |
| Nombre de dossiers reçus                               | 623                               | 269                       | 305  | 1197  |       |
| Nombre de candidats admis à concourir                  | 597                               | 266                       | 303  | 1166  |       |
| Candidats présents aux épreuves d'admissibilité        | Nombre                            | -                         | 164  | 158   | 322   |
|  | Pourcentage                       | -                         | 61,6%  | 52,1% | 56,7% |
| Seuil d'admissibilité sur 20                           | -                                 | 10                        | 10,5   | -     |       |
| Nombre de candidats admissibles                        | -                                 | 74                        | 69   | 740   |       |
| Candidats présents aux épreuves d'admission            | Nombre                            | 385                       | 74   | 64    | 523   |
|  | Pourcentage                       | 64,5%                     | 100%   | 92,8% | 70,7% |
| Seuil d'admissibilité sur 20                           | 17,5                              | 12,17                     | 13,5   | -     |       |
| Nombre de candidats admis                              | 62                                | 47                        | 29   | 138   |       |
| Taux de réussite (admis/présent à la première épreuve) | 16,1%                             | 28,7%                     | 18,35%   | -     |       |

99 % des inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

## 2. PROFIL DES CANDIDATS

### ✓ Age et sexe

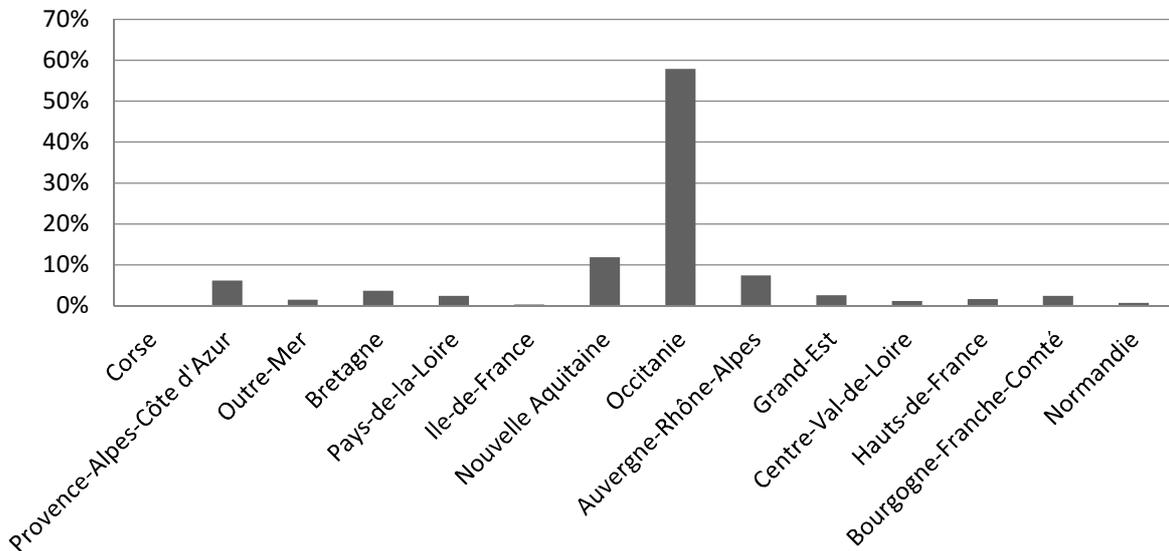
#### Hommes



#### Femmes

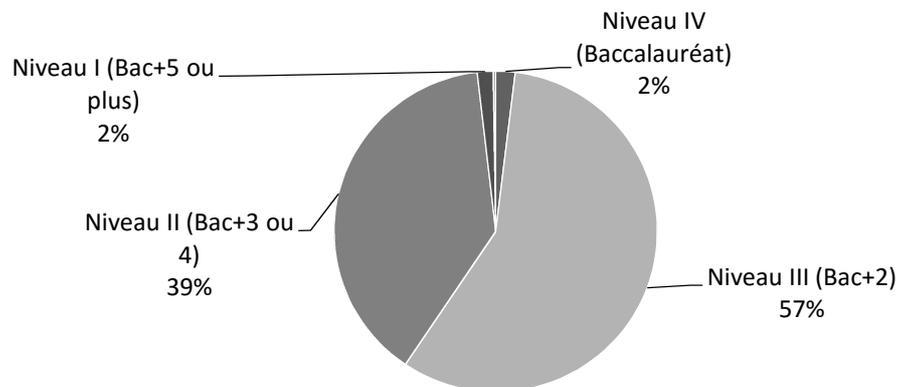
Les femmes représentent 94 % des candidats. La moyenne d'âge est de 32 ans.

### ✓ Origine régionale



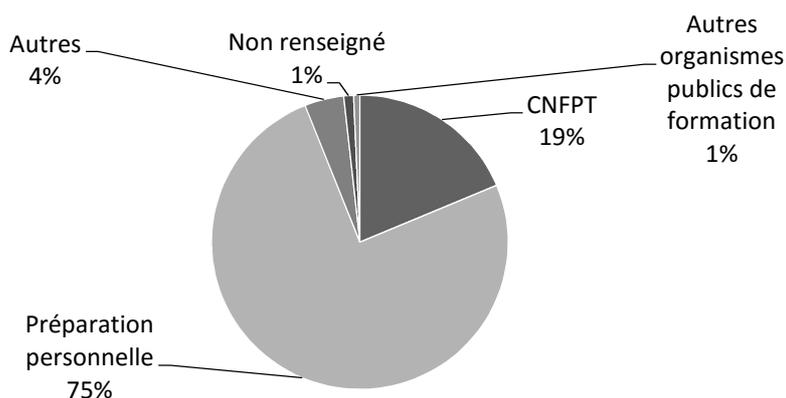
Les candidats sont originaires de toutes les régions de France métropolitaine et d'Outre-Mer.

### ✓ Diplômes



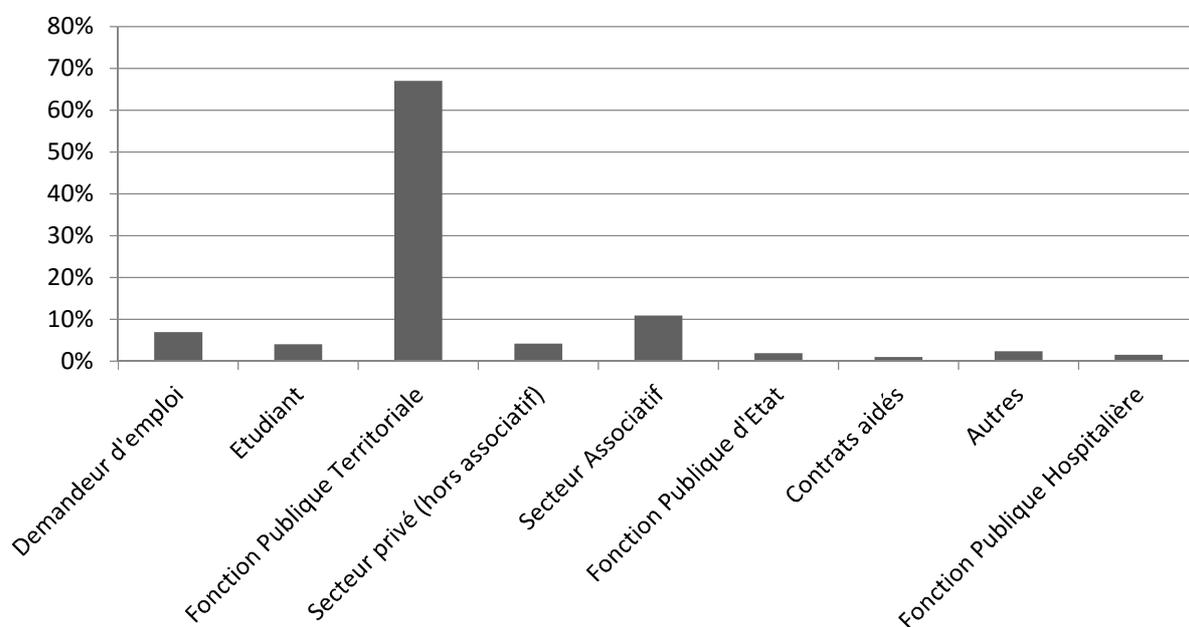
Tous les candidats détiennent un Diplôme d'Etat (DE) en lien avec la spécialité, une équivalence ou une dispense pour les spécialités ES et CESF. En 2011, les DE sont passés de Bac+2 à Bac+3, ce qui explique que les 2 niveaux soient représentés.

## ✓ Préparation



19 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

## ✓ Situation professionnelle



67% des candidats sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

### III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont encadrées le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient règlementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury au vu de la prestation orale de chaque candidat.

## IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

### 1. ORGANISATION

Les spécialités « Educateur spécialisé » et « Conseiller en économie sociale et familiale » comportent une épreuve écrite d'admissibilité. Pour la spécialité « Assistant de service social », il n'y a qu'une épreuve unique orale d'admission.

#### ✓ Date et lieux

Les épreuves écrites se sont déroulées, pour les deux spécialités concernés, le 28 septembre 2017 à Castanet-Tolosan, Gardouch, Ramonville Saint Agne et au siège du CDG31, à Labège.

#### ✓ Aménagements d'épreuves

3 candidats en situation de handicap ont bénéficié, à la demande d'un médecin agréé, d'un tiers temps supplémentaire pour les épreuves écrites et d'un secrétaire pour l'un d'entre eux.

Tout sujet d'épreuve écrite peut être consulté sur le site Internet du CDG31.

### 2. EPREUVE DE RAPPORT

#### ✓ Intitulé

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession (durée : 3h00 ; coef. : 1).

#### ✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer notamment les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

#### ✓ Production attendue des candidats

Le rapport comporte ainsi deux parties distinctes. Une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier, qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (contexte, cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc.). Une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles. Cette partie peut valoriser des informations contenues dans le dossier (par exemple des expériences éclairantes conduites par différents établissements et collectivités) mais fait également appel aux connaissances du candidat.

#### *Spécialité : Educateur spécialisé (ES)*

#### ✓ Thématique du sujet

*Educateur spécialisé au Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) du département de SOCIODEP, vous accompagnez une trentaine de personnes travaillant en établissement et service d'aide par le travail (ESAT).*

*Au vu de l'allongement de la durée de vie des personnes en situation de handicap, la directrice du Pôle Solidarité Autonomie souhaite faire évoluer les projets de vie des personnes intellectuellement déficientes.*

*Dans un premier temps, elle vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur le vieillissement des personnes en situation de handicap mental.*

*Dans un deuxième temps, vous formulerez un ensemble de propositions opérationnelles pour la mise en œuvre, au sein de votre structure, d'une démarche de prévention et d'accompagnement du vieillissement de ces personnes.*

### ✓ Résultats

| Nombre de candidats présents | Moyenne /20 | Nombre de notes $\geq 10/20$ | Nombre de notes $< 5/20$ | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 |
|------------------------------|-------------|------------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|
| 164                          | 9,14        | 74 (45%)                     | 15 (9%)                  | 16                     | 0                      |

### ✓ Constats des correcteurs

De manière générale, le niveau des candidats est faible par rapport aux attentes de l'épreuve. La qualité rédactionnelle est insuffisante avec beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe. La deuxième partie manque souvent de propositions concrètes, le candidat ne se positionnant pas comme acteur professionnel.

### Spécialité : Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)

#### ✓ Thématique du sujet

*Vous venez d'être recruté(e) comme conseiller(e) en économie sociale et familiale dans un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) d'une communauté de communes en milieu rural qui compte 16 500 habitants pour 27 communes.*

*Confronté à de nombreuses situations de précarité, le président du CIAS vous missionne pour mieux comprendre et accompagner les usagers.*

*Dans un premier temps vous rédigerez à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur la précarité en milieu rural.*

*Dans un deuxième temps, vous proposerez un plan d'actions que le CIAS pourrait déployer sur le territoire.*

#### ✓ Résultats

| Nombre de candidats présents | Moyenne /20 | Nombre de notes $\geq 10/20$ | Nombre de notes $< 5/20$ | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 |
|------------------------------|-------------|------------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|
| 159                          | 9,72        | 80 (47%)                     | 8 (5%)                   | 15,5                   | 0                      |

### ✓ Constats des correcteurs

La partie synthèse est globalement correcte.

Dans la partie propositions, il est relevé un manque de connaissance de la démarche projet. Les enjeux sociétaux et financiers sont souvent peu pris en compte, rendant les propositions faites peu réalistes dans le contexte actuel.

## 3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 21 décembre 2017 au siège du CDG31, à Labège.

### ✓ Rupture d'anonymat

Le jury a décidé d'attribuer la note de 0/20 à 2 copies comportant des signes distinctifs. En effet, malgré les consignes indiquées en page de garde, des candidats ont utilisé d'autres couleurs ou des surligneurs pour les titres.

### ✓ Résultats

| Spécialité | Nombre de candidats présents | Moyenne /20 | Nombre de candidats ayant obtenu une note $< 5/20$ | Seuil /20 | Nombre de candidats admissibles |
|------------|------------------------------|-------------|--|-----------|---------------------------------|
| ES         | 164                          | 9,14        | 15   | 10        | 74                              |
| CESF       | 159                          | 9,72        | 8  | 10,5      | 69                              |

Le jury a déclaré l'élimination de :

- 246 candidats absents à l'épreuve écrite,
- 23 candidats ayant obtenu une note strictement inférieure à 5/20.

## V. PHASE D'ADMISSION

### 1. ORGANISATION

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées, pour les 3 spécialités, sans incident particulier, à Labège au siège du CDG31 et dans des locaux loués à cette occasion, durant 11 journées :

- Pour la spécialité « Assistant de service social » : les 22 et 23 novembre, les 5, 6, 14, 15 et 21 décembre 2017 et le 16 janvier 2018,
- Pour les spécialités « Educateur spécialisé » et « Conseiller en économie sociale et familiale » : les 25, 26 et 31 janvier 2018.

### 2. EPREUVE D'ENTRETIEN

Cette épreuve est identique aux 3 spécialités.

#### ✓ Intitulé

Elle consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 2 pour les spécialités ES et CESF).

#### ✓ Composition du jury

Compte tenu du nombre important de candidats, le jury s'est subdivisé en 5 groupes d'examineurs de 3 personnes avec, au sein de chacun, un représentant de chaque collège : un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée.

#### ✓ Objectifs de l'épreuve

Le candidat doit faire preuve d'une perception pertinente des problématiques territoriales et doit rendre compte de savoir-faire professionnels adaptés, ainsi que des connaissances indispensables à la conduite des missions d'un assistant territorial socio-éducatif. Il doit également disposer des connaissances indispensables à tout cadre de la Fonction Publique Territoriale.

#### ✓ Résultats

| Spécialités | Nombre de candidats présents | Moyenne/20 | Nombre de notes $\geq 10/20$ | Nombre de notes $< 5/20$ | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 |
|-------------|------------------------------|------------|------------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|
| ASS         | 385                          | 13,57      | 318 (83%)                    | 0                        | 19                     | 5                      |
| ES          | 74                           | 12,52      | 60 (81%)                     | 0                        | 18                     | 5                      |
| CESF        | 64                           | 13,70      | 57 (89%)                     | 0                        | 19                     | 8                      |

#### ✓ Constats des jurys

Le niveau des exposés des candidats est très hétérogène. Le jury souligne l'importance de bien respecter le temps de présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel. Les candidats maîtrisent généralement les connaissances professionnelles en lien avec leurs missions. Les meilleurs candidats sont également à l'aise sur les questions ayant trait à la Fonction Publique Territoriale, sans se limiter à la structure dans laquelle ils travaillent.

### 3. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission a eu lieu le 31 janvier 2018 au siège du CDG31 à Labège.

#### ✓ Résultats

Les résultats, après applications des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrite et orale, sont les suivants :

| Spécialités              | Nombre de candidats présents | Moyenne générale /20 | Nombre de moyennes $\geq 10/20$ | Moyenne la plus haute /20 | Moyenne la plus basse /20 |
|--------------------------|------------------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| ASS<br>(oral uniquement) | 385                          | 13,57                | 318 (83%)                       | 19                        | 5                         |
| ES                       | 74                           | 12,35                | 60 (81%)                        | 17,33                     | 7,33                      |
| CESF                     | 64                           | 13,13                | 58 (91%)                        | 16,5                      | 8,83                      |

#### ✓ Absentéisme

36% des candidats n'ont pas passé l'unique épreuve d'admission pour la spécialité « Assistant de service social, soit 212 candidats.

#### ✓ Délibération

Les candidats ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

Au vu de l'ensemble des résultats, le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

| Concours | Seuil en points   | Seuil en moyenne /20 | Nombre de candidats admis |
|----------|-------------------|----------------------|---------------------------|
| ASS      | 17,50 points / 20 | 17,50                | 62                        |
| ES       | 36,50 points / 60 | 12,17                | 47                        |
| CESF     | 40,50 points / 60 | 13,50                | 29                        |

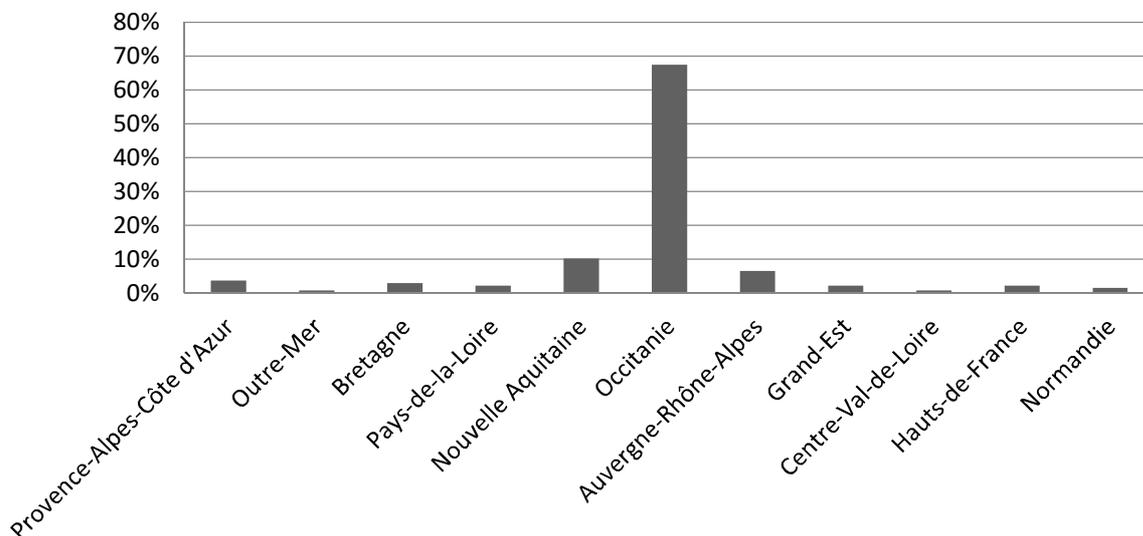
## VI. CONCLUSION

### 1. PROFIL DES LAUREATS

#### ✓ Age et sexe

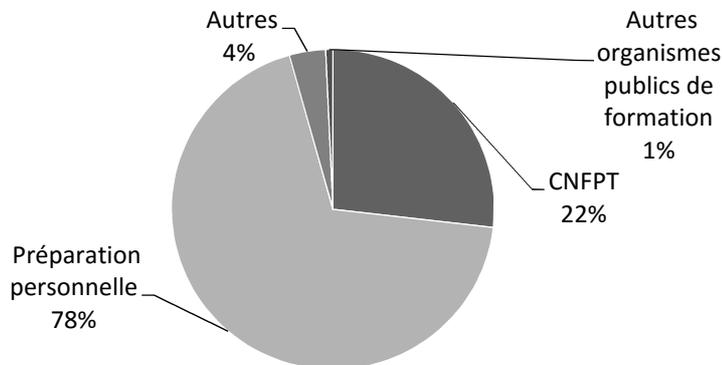
La répartition hommes/femmes et la moyenne d'âge des admis sont similaires à celles observées pour les candidats.

#### ✓ Origine régionale



Les candidats provenant de la zone de conventionnement représentent 67% des lauréats. Les candidats originaires de régions éloignées se sont moins déplacés.

#### ✓ Préparation



22 % des admis déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

#### ✓ Situation professionnelle

81% des admis sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

### 2. COMMENTAIRES

#### ✓ Epreuve unique dans la spécialité « Assistant de service social »

A la suite de la modification réglementaire des épreuves, une seule épreuve unique d'admission subsiste. Le nombre de candidats inscrits à cette spécialité a doublé par rapport à la dernière session organisée par le CDG31, en 2015. Les candidats peuvent s'inscrire auprès de plusieurs centres de gestion organisateurs.

Le taux d'absentéisme de 36%, même s'il est conforme à un taux observé lors d'une épreuve d'admissibilité, pose un problème d'organisation des épreuves orales. En effet, 8 journées mobilisant 5

jurys ont dû être mises en place alors que 5 journées auraient été suffisantes pour évaluer les candidats s'étant déplacés.

Le jury soulève deux difficultés inhérentes à cette épreuve unique d'admission :

- effectuer une sélection pertinente à partir d'une seule épreuve de 20 minutes ;
- vérifier, durant cette courte durée, les savoirs de base qui pourraient, a fortiori, constituer une pré-sélection lors d'une épreuve d'admissibilité.

✓ **Niveau de connaissances**

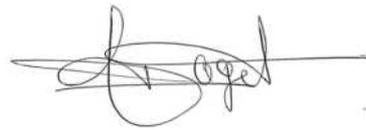
Le jury observe globalement un bon niveau des candidats issus des épreuves d'admissibilité.

Ceux-ci font preuve de bonnes connaissances et savoir-faire professionnels.

Pour autant, bien qu'ils travaillent majoritairement dans la Fonction Publique Territoriale, seuls les meilleurs candidats ont su valoriser leurs connaissances de l'environnement territorial et de ses problématiques en lien avec le secteur social.

Le jury insiste sur la nécessité de préparer ce thème, essentiel pour l'accès au grade d'Assistant socio-éducatif, susceptible d'évoluer vers la catégorie A.

La Présidente du Jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Muriel Saget', with a long horizontal line extending to the right.

Muriel SAGET